



## Section nationale des retraités

CONFERENCE NATIONALE  
Paris - Jeudi 15 juin 2017

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### Situation générale

- Dans le contexte des élections politiques, pour lesquelles la confédération FO ne donne évidemment aucune « consigne » de vote, la Conférence nationale réunie à Paris le 15 juin 2017, confirme son attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale *à la base de toutes les actions revendicatives de FO, dans la négociation comme dans l'action.*
- La Conférence s'inscrit dans les orientations du Congrès de la Fédération de Ronce Les Bains.
- Elle réaffirme la nécessité, pour que s'exerce la liberté syndicale, vitale pour la démocratie, de l'abrogation de la loi du 20 août 2008 sur la « représentativité des syndicats ».  
Elle s'insurge et s'alarme des obstacles dressés - au-delà de la loi - au fonctionnement des syndicats de la fédération. C'est ainsi qu'elle dénonce la privation - par la direction de la SNCF et de la CPRP - des informations nécessaires et des possibilités d'intervention à tous niveaux pour la défense des dossiers individuels et collectifs.

### Pouvoir d'achat

Les retraités ont été particulièrement visés par les gouvernements successifs ces dernières années : par le gel des pensions et retraites depuis 4 ans et l'addition de mesures fiscales à leur encontre.

Dans le même temps les dépenses contraintes - loyers, remboursements d'emprunt, eau, gaz ... - n'ont cessé d'augmenter, atteignant la moitié du budget des ménages. Au premier janvier de cette année, les augmentations annoncées concernaient par exemple : le gaz + 5,3 %, l'électricité + 2 % en août, les timbres postaux + 6,3 %, les tarifs bancaires + 13 % en moyenne, les assurances de 0,5 à 2,5 %, les mutuelles et complémentaires de 2 à 4 %,

l'essence et le gasoil, les péages ...

La Conférence fait sienne les revendications de l'UCR d'augmentation du pouvoir d'achat de tous les retraités :

- Refus de l'augmentation envisagée de la CSG de 1,7 %, pour plus de 60 % des retraités et réclame la défiscalisation totale de la CSG
- L'arrêt du gel des retraites et des pensions, quel que soit le niveau de retraite.
- Le retour à l'indexation au 1<sup>er</sup> janvier des retraites et pensions sur l'évolution des salaires (GVT comprise) et non sur les prix.
- Un revenu minimum de retraite égal au smic pour une carrière complète.
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.
- Le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants.
- La suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.
- La suppression de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3% acquittée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 qui de plus, a été détournée de son objet depuis l'origine ;
- La suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le niveau de vie de tous les retraités imposables.

La mensualisation des pensions des cheminots s'est faite contre la volonté des cheminots et sans négociation. La Conférence réclame que les économies faites dans ce cadre - trimestre acquis en cas de décès, frais d'intérêts bancaires - reviennent intégralement aux retraités

### **Défense de la Protection sociale collective**

La Conférence dénonce les mesures d'harmonisation des régimes spéciaux sur le régime général.

Informée des orientations du nouveau président de la république visant à l'instauration d'un régime de retraite « unique pour les salariés, fonctionnaires et indépendants », la Conférence entend réaffirmer son attachement au régime spécial des cheminots.

La Conférence rappelle que ce régime résulte d'un combat revendicatif tenace et qu'il fut à l'origine de la première grande grève générale des cheminots en octobre 1910 et que les attaques dont il fut l'objet en 1953, en 1995, en 2007, se heurtèrent à chaque fois à une très forte mobilisation.

La Conférence dénonce les velléités du nouveau président :

- de remplacer le financement de la protection sociale par le salaire différé, par sa fiscalisation via la hausse de la CSG de 1,7 %.
- de substituer ainsi aux droits collectifs acquis par le versement de cotisations, leur « individualisation », au rabais, soumis aux aléas des décisions gouvernementales.

Elle dénonce par avance toute tentative de remettre en cause le système actuel par répartition au profit d'un système « par point » ou par capitalisation bancaire, total ou partiel.

Elle rappelle la revendication incluse dans la résolution du Congrès fédéral de Ronces les bains de 2013 : « Retour aux 37,5 années de cotisations pour une retraite à taux plein ».

La Conférence se tient prête à appeler si nécessaire à la mobilisation, au côté des autres salariés et fonctionnaires pour défendre les principes fondateurs de la protection sociale collective solidaire.

### **CPRP - Accès aux soins - Hospitalisation.**

Attachée au régime spécial de Prévoyance SNCF, la Conférence défend :

- Le maintien des tarifs spéciaux de remboursement maladie de la CPRP
- Le maintien des prestations complémentaires et la maîtrise par la CPRP de ces prestations.
- Le maintien en interne de toutes les prestations de la CPRP refusant toute externalisation sous-traitance, délocalisation.
- L'arrêt des suppressions d'effectifs d'agents à Statut qui contribuent, entre autre à la CPRP, à la détérioration de notre régime spécial.
- Le maintien et la réouverture des maisons de retraite SNCF avec un personnel en nombre suffisant, qualifié et au Statut.
- L'accès aux cabinets médicaux SNCF, généraux et spécialistes, pour les retraités qui le souhaitent.
- La suppression des dépassements d'honoraires pour les retraités et les ayants droits, en cas d'opération ou de visite chez un spécialiste.

La Conférence dénonce :

- L'aggravation des difficultés pour les retraités, du fait des désengagements et des déremboursements de médicaments imposés à l'assurance-maladie et par suite à la CPRP

- Le transfert consécutif de la couverture des frais de soins vers un financement privé - via les « couvertures complémentaires - provoquant une inégalité scandaleuse vis-à-vis de la santé

Avec l'UCR, la Conférence estime donc urgent que les retraités puissent bénéficier d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations à leur couverture complémentaire santé.

La Conférence est mobilisée pour défendre au côté des salariés en activité, les services publics et les établissements hospitaliers, particulièrement malmenés depuis des années par les gouvernements successifs. Solidaire de la Fédération FO des services publics et de santé, la Conférence dénonce la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) qui aboutissent à supprimer 16000 lits et 22000 postes supplémentaires dans les hôpitaux dans les 3 ans à venir.

### **Perte d'autonomie**

Le nouveau financement de la dépendance par la « loi ASV » et la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, conduisent à des réductions majeures (jusqu'à 30 % !) des dotations des départements aux EHPAD. Dans ces conditions, le reste à charge des familles, déjà conséquent, augmente continuellement et la prise en charge des retraités dépendants se détériore et ne correspond pas à leurs attentes et à leurs besoins.

La Conférence s'insurge avec l'UCR contre ces mesures d'austérité et renforce son exigence d'un accueil digne et de qualité de nos anciens, par la satisfaction des revendications :

- La prise en charge de l'autonomie par la Sécurité sociale (5<sup>ème</sup> risque)
- 1 agent pour 1 résident en EHPAD ...

### **Facilités de circulation**

Alors que périodiquement les « facilités de circulation » sont stigmatisées et que les velléités de privatisation des liaisons TER sont d'actualité, la Conférence nationale rappelle ses revendications :

- Le maintien intégral des FC actuelles et l'accessibilité sur l'ensemble des trains et TER roulant sur le réseau national
- L'obtention des réservations avec dispenses de supplément pour l'ensemble des retraités, pensionnés et ayants droits.
- Aucune remise en cause ni de limitation, des facilités de circulation internationale

- L'attribution égalitaire de la carte de 1<sup>ère</sup> classe pour tous les cheminots, retraités et leurs ayants droits

### Activités sociales

La Conférence réaffirme que les retraités doivent être considérés dans les Comités d'établissements comme des cheminots actifs en ce qui concerne les prestations. L'entreprise doit tenir compte des retraités dans le calcul de la dotation au budget des activités sociales.

### Logement

Elle revendique la garantie du droit au logement des retraités et/ou des conjoints avec maintien dans les lieux et avec un niveau de loyer compatible aux ressources.

### Futurs retraités

La Conférence revendique l'instauration pour les actifs retraitables - sur le budget formation - d'une « journée de préparation à la retraite » informant les droits des retraités etc , avec la participation de l'ensemble des organisations syndicales.

### Conclusion

La Conférence mandate le Bureau national pour faire valoir ces revendications partout où cela est nécessaire et à poursuivre son action au sein de l'UCR. Convaincue que *l'Union fait la Force* la Conférence invite le BN à poursuivre ses initiatives en faveur de l'action commune intersyndicale chez les retraités cheminots, à l'instar de celle des 8 organisations confédérales de retraités.

*« Compte tenu de la situation et des mesures graves qui pourraient être décidées dans les semaines et mois à venir, y compris cet été »* la Conférence nationale, avec le CCN *« demande à toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants et mobilisés »*.

En ce sens, elle invite ses adhérents à développer les sections de retraités dans chaque syndicat et union régionale et à participer aux activités et initiatives organisées tant par l'UCR et les UDR que par notre confédération et notre fédération.